

A propos de la prétendue ingérence du clergé dans les élections, je crois devoir faire remarquer à Votre Eminence que jamais une seule plainte n'a été formulée contre les prêtres du diocèse des Trois-Rivières. Le clergé de ce diocèse a toujours su rester dans les limites de la prudence, et cependant les catholiques libéraux accusent Mgr Lafleche, évêque de ce diocèse, d'être la cause de toutes nos difficultés et de susciter des embarras à l'Eglise par ses exagérations. Comment se fait-il que le clergé des Trois-Rivières, qui est pourtant étroitement uni à son évêque, soit si sage, si Mgr Lafleche manque de prudence ? Voilà une question que maints catholiques se posent en ce moment.

Le document parle d'un certain suffragant de Mgr l'Archevêque qui "cherche actuellement à recourir au parlement pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence dite indue." Tout le monde a compris qu'il s'agissait de Mgr Lafleche, le plus savant et le plus zélé de tous nos évêques, parce que ce digne prélat est reconnu ici comme le grand défenseur des droits de l'Eglise. Mais il est connu des membres de la législature que Mgr Lafleche n'a fait aucune démarche déplacée, ni même publique, pour obtenir l'amendement de la loi électorale, et qu'il s'est dévoué des efforts qu'il faisait privément, et avec l'appui de la majorité de ses collègues, pour régler cette difficulté, du moment qu'il a constaté que Mgr l'Archevêque s'y opposait pour des raisons inexplicables. En effet, sans l'opposition étrange de Mgr l'Archevêque, cette question aurait été réglée facilement à la dernière session de notre législature. Tout le monde croyait qu'un projet de loi serait déposé pour amender, ou plutôt pour expliquer la loi des élections, et qu'il serait voté à une très forte majorité, peut-être même à l'unanimité des voix.